

François I^{er} (1494-1547)

En 1515, il débute son règne par la victoire de Marignan, dans le Nord de l'Italie. Il passe une partie de son règne à s'opposer à l'empereur germanique Charles Quint. Il continue de renforcer l'autorité du roi et agrandit le domaine royal. Il cherche à unifier le royaume par la langue française. Protecteur des arts et des lettres, bâtisseur de châteaux, il soutient les artistes qu'il accueille à sa cour et réunit les ouvrages des humanistes dans la Bibliothèque royale.



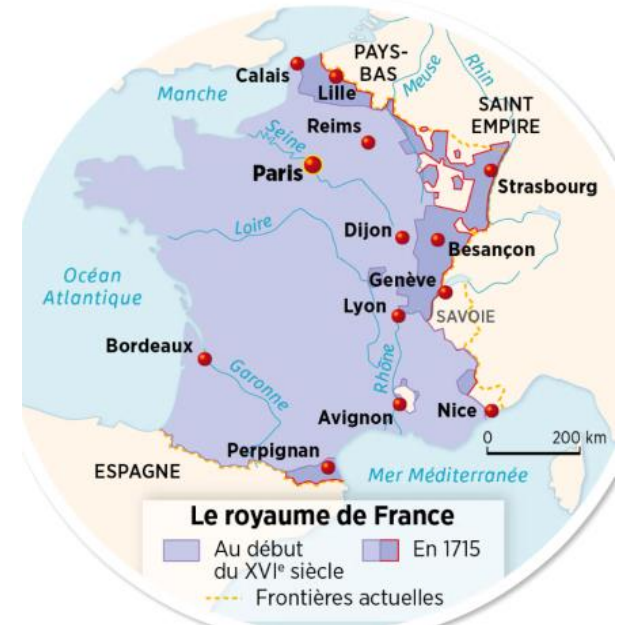
Henri IV (1553-1610)

Henri de Navarre devient roi de France en 1589 sous le nom d'Henri IV. Comme les catholiques ne veulent pas d'un roi protestant, il doit conquérir son royaume par la force et abjurer définitivement sa foi protestante. Il met fin aux guerres de religion par l'édit de Nantes, qui instaure un régime de tolérance à l'égard des protestants. Il restaure l'autorité royale en exigeant de la noblesse une obéissance totale. En 1610, il est assassiné par un fanatique catholique, Ravallac.



Louis XIV (1638-1715)

Il n'a que cinq ans à la mort de son père Louis XIII, en 1643. Sa mère, Anne d'Autriche, assure la régence du royaume avec le cardinal Mazarin. En 1661, à la mort de ce dernier, Louis XIV débute son règne personnel. Considérant qu'il a reçu son pouvoir de Dieu, il estime que son autorité doit s'imposer à tous ses sujets. Il s'entoure de conseils et de ministres, mais prend seul les décisions dans tous les domaines. Louis XIV porte à son apogée la monarchie absolue de droit divin.



Définitions :

Édit : décision royale sur un problème précis.

Monarchie absolue de droit divin : monarchie dans laquelle le roi exerce un pouvoir total et sans partage, dont il considère qu'il lui a été confié par Dieu.

Régence : période au cours de laquelle une personne gouverne le royaume en attendant que le roi devienne majeur.

Ligue Catholique : association de catholiques français violemment hostiles aux protestants.

Cour : ensemble des personnes vivant auprès du roi. On appelle ses membres des courtisans.

Intendant : représentant du roi dans les provinces du royaume (pouvoir de police, de justice et de finance).